



# Trophee Formule Ford Kent C30-2024

\*\*\*

## Additif au Règlement Sportif.

\*\*\*

L'article 4.4 est remplacé par le texte suivant (modifications en gras).

### 4.4. Pneumatiques.

**-A partir de l'épreuve Historic Tour Magny-Cours du 5-7 juillet 2024, l'utilisation des pneumatiques de marque Hoosier spécifiés au paragraphe 7.2.1 du Règlement Technique (dénommés ci-dessous « Hoosier ») est obligatoire en remplacement des pneumatiques de marque Avon spécifiés dans le même paragraphe (dénommés ci-dessous « Avon »), suivant les modalités suivantes :**

**-les seuls pneumatiques neufs acceptés seront les pneumatiques « Hoosier » ;**

**-les pneumatiques « Avon » usagés sont acceptés pourvu qu'ils aient été déclarés et utilisés (voir procédure ci-dessous) lors d'un minimum de deux épreuves précédentes, cette condition étant portée à trois épreuves précédentes à partir de l'épreuve Historic Tour Nogaro.**

-Le nombre de pneumatiques neufs utilisés au cours de la saison pour les essais qualificatifs et les courses du Trophee est limité, la limitation étant appliquée conjointement par le Trophee FF Kent et le Challenge FF Historic, les temps d'utilisation des pneumatiques au sens détaillé ci-après dans les deux séries étant cumulés lorsque la même monoplace y est engagée.

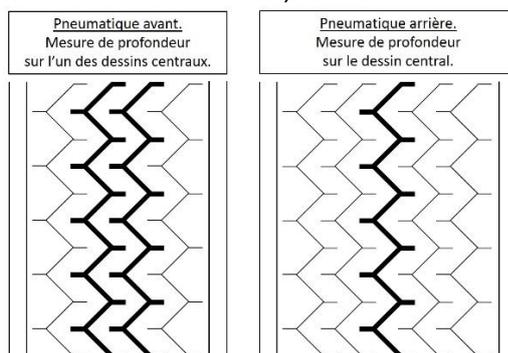
-La limitation s'applique aux pilotes à l'intérieur d'une catégorie précise du Trophee, un pilote inscrit dans des catégories différentes au cours de la saison étant titulaire d'autant de comptes que de catégories.

-Définitions :

- "Set de pneumatiques": ensemble de quatre pneumatiques.

- "Pneumatique neuf": pneumatique dont la profondeur moyenne du dessin mesurée en 4 points également répartis sur la circonférence au centre de la bande de roulement (voir dessin ci-dessous) à l'aide d'une jauge de profondeur est supérieure à 4,0 mm.

- "Pneumatique usagé": pneumatique dont la profondeur moyenne du dessin mesurée en 4 points également répartis sur la circonférence au centre de la bande de roulement (voir dessin ci-dessous) à l'aide d'une jauge de profondeur est inférieure à 4,0 mm.



-Déclaration :

-Avant utilisation, tout "set de pneumatiques neufs" ou "usagés" doit être déclaré au nom du pilote dans sa catégorie auprès du Commissaire Technique qui enregistrera les numéros de fabrication ; cette déclaration doit être faite au plus tard 1 heure avant la mise en pré-grille des essais qualificatifs.

-Il n'est pas permis de modifier la composition d'un "set de pneumatiques" après sa déclaration.

-Limitation :

-Un "set de pneumatiques neufs" doit être utilisé par un pilote dans une catégorie donnée pour un

minimum de deux épreuves consécutives effectivement courues, une épreuve étant prise en compte si le concurrent s'est présenté à au moins l'une des sessions officielles (essais qualificatifs, courses).

-Aucune contrainte d'utilisation n'est imposée aux "sets de pneumatiques" déclarés "usagés" lors de leur enregistrement.

-Les pilotes inscrits dans le Trophée FF Kent et le Challenge FF Historic avec la même monoplace verront les épreuves effectivement courues dans des deux championnats prises en compte et cumulées.

-Force majeure :

-Un ou plusieurs éléments d'un "set de pneumatiques" déclaré peut être remplacé par un pneumatique usagé pour motif de sécurité (crevaisin, déchirure, usure excessive suivant Règlement Technique 7.2.2) après accord et enregistrement du Commissaire Technique.

-Les pneumatiques remplacés ne pourront être réutilisés ni lors d'essais qualificatifs ni lors de courses.

-Sanctions :

**-Utilisation de pneumatiques d'un type ou dans un état d'usure non autorisés : le pilote sera considéré comme "non partant" de l'épreuve en question pour les classements du Trophée.**

-Défaut de déclaration d'un "set de pneumatiques" ou de l'un de ses constituants : le pilote sera considéré comme "non partant" de l'épreuve en question pour les classements du Trophée quel que soit le moment de la constatation du manquement. Une déclaration n'a pas d'effet rétroactif.

-Introduction sans autorisation explicite d'un ou plusieurs "pneumatiques neufs" avant échéance d'un "train de pneumatiques": le pilote sera rétroactivement considéré comme "non partant" de l'épreuve courue avec le train précédent pour les classements du Trophée.

Fait à Bonsecours

Le 21 juin 2024

Michel Kozyreff

Président Club Formule Ford Kent

